



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 22 novembre 2016]

Date de la convocation
16 novembre 2016
Date d'affichage
16 novembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 25
Procurations : 5
Votants : 30

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAUULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Christian PERO, Stéphanie NELATON, Aurélie TREILHOU, Michèle RIEUX, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Bernard BARTHE, Magali CAMALET, Chantal CAUSSE, Alain SORIANO, Chantal TICHIT

Absents : Philippe PILLEUX, Christelle HARDY, Marie-Christine BOUTONNET

N° 154 / 2016

Secrétaire de séance : Monique GUILLE

OBJET DE DELIBERATION : Renouvellement Convention forfait communal (Eugénie de Guérin – La Calendreta)

Monsieur Le maire rappelle qu'en date du 12 juin 2014, le Conseil Municipal avait approuvé la participation au financement des écoles privées sous contrat d'association.

La convention avait été établie pour 3 ans : 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016.

Cette convention avait pour but de fixer le montant de la subvention sur les bases suivantes :

- Maternelles : forfait municipal = 1400€/enfant de + 3 ans résidant sur la commune
- Primaires : forfait municipal = 520€/enfant résidant sur la commune

Cette convention arrive à échéance. Il convient donc d'autoriser Monsieur Le Maire à signer son renouvellement pour l'année 2016/2017.

VOTE : 6 voix contre (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de la convention forfait communal qui fixe le montant de la subvention aux écoles Eugénie de Guérin et la Calendreta pour l'année 2016/2017 ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 23 novembre 2016

Le maire
Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20161123-154-2016-DE
Date de télétransmission : 24/11/2016
Date de réception préfecture : 24/11/2016